



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2008

**Aménagement de la Place du Roulage - Lot 1 'VRD' - Transaction
avec le groupement EUROVIA-BOISLIVEAU**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Gérard ZABATTA -

Excusés ayant donné pouvoir :

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008

DELIBERATION D20080502

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE

**Aménagement de la Place du Roulage - Lot 1 'VRD' -
Transaction avec le groupement EUROVIA-BOISLIVEAU**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les travaux d'aménagement de la place du Roulage se sont déroulés durant l'année 2006 et se sont achevés à la fin de l'année 2007 par les travaux de plantations.

Cet ouvrage, dont le chantier fut assez complexe en raison des contraintes de circulation du site, a été réceptionné par le cabinet Iris Conseils Régions, Maître d'œuvre de l'opération, qui a ensuite établi le projet de décompte général définitif des travaux afin de déclencher la procédure de solde pour les lots 1 « VRD » et 2 « Eclairage public ».

Concernant le lot 1, les quantités de mètres relevés par le maître d'œuvre, à l'issue de ce décompte, ont fait l'objet d'une contestation de la part du titulaire du marché, le groupement Eurovia – Boisliveau, par l'intermédiaire du mandataire Eurovia. Ce dernier a invoqué, sur certains postes, des quantités supplémentaires à celles présentées par le maître d'œuvre.

En sus de ces réserves, Eurovia a transmis à la ville de Niort, maître d'ouvrage, un mémoire de réclamation portant principalement sur des surcoûts de phasage supplémentaires et des pertes de rendement; le montant global de la réclamation s'élevait à 408 195 € TTC.

A réception de ce mémoire, la ville de Niort a saisi le maître d'œuvre afin d'obtenir son avis sur la suite à donner à ces deux recours d'Eurovia. Celui-ci a fait part de sa position de fin de non-recevoir estimant que ces demandes n'étaient pas justifiées au regard du déroulement du chantier et des quantités réellement exécutées.

La ville de Niort s'est donc trouvée face à une situation de blocage entre maîtrise d'œuvre et titulaire du marché de travaux. Aussi, elle a entrepris une démarche de médiation avec l'entreprise et, dans ce sens, elle a procédé à une vérification des mètres, objet du litige ainsi qu'à une analyse approfondie des motifs de la réclamation. De cet examen, est ressortie la justification d'une partie des quantités supplémentaires demandées. Quant aux arguments avancés dans la réclamation, ils ont été déclarés non recevables par la ville de Niort.

Après de nombreux échanges avec Eurovia, un accord a été obtenu sous la forme d'une transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Cette transaction comprend 3 éléments principaux :

- un accord final et définitif sur l'ensemble des mètres du chantier pour aboutir à un montant de travaux de 1 452 079,16 € TTC à comparer avec le montant initial du marché estimé à 1 396 762,83 € TTC (+ 3,96 %).
- le renoncement par le groupement d'entreprises à sa réclamation au titre de phasages supplémentaires et pertes de rendement.
- la levée des réserves émises lors de la réception des travaux à l'exception de la reprise de hauteur de bordures de trottoirs sur certains passages piétons du projet afin de garantir une parfaite accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Cette solution d'une transaction qui traduit l'affirmation d'une démarche amiable permet de préserver l'équilibre entre les intérêts du titulaire du marché et ceux du maître d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider de conclure une transaction avec le groupement Eurovia/Boisliveau.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la transaction.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE